

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2767**

commune (s) : Saint Priest

objet : Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Aménagement de la place Roger Salengro -
Mission de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 1

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2767**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Aménagement de la place Roger Salengro - Mission de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2011-2053 du 17 janvier 2011, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place Roger Salengro à Saint Priest. Ce marché a été notifié sous le numéro 11505411 le 21 janvier 2011 au groupement d'entreprises Axe Saône/Ginger Environnement/l'agence Lumière, pour un montant de 169 639 € HT, soit 202 888,24 € TTC.

Le marché de maîtrise d'oeuvre de la place Roger Salengro a été attribué début 2011. La phase études préliminaires du marché s'applique à un périmètre assez large pour prendre en compte d'éventuelles mutations à terme de l'environnement immédiat de la place.

Les phases ultérieures de la mission de maîtrise d'oeuvre (MOE), en conception et en réalisation, s'appliquent à un périmètre plus restreint.

L'immeuble situé au 6, rue Aristide Briand, dans l'îlot compris entre la rue Anatole France et la rue Aristide Briand, au sud-ouest de la place, est intégré au périmètre d'étude, mais pas au périmètre projet et travaux. Ce petit immeuble mal entretenu par son propriétaire, héberge uniquement une agence bancaire LCL en son rez-de-chaussée.

Après que le marché de maîtrise d'oeuvre ait été lancé et attribué, et sans qu'il ait été possible d'anticiper une évolution rapide dans ce secteur, l'agence bancaire LCL a pris contact avec la Commune de Saint Priest, pour l'informer de son projet de déménagement, dans un immeuble à construire à proximité de son implantation actuelle.

La Commune de Saint Priest a alors trouvé un accord avec le propriétaire de l'immeuble pour lui acheter son bien afin de le démolir et d'intégrer l'emprise libérée dans le périmètre du projet de requalification de la place Roger Salengro.

L'intégration de l'emprise de l'immeuble LCL, (îlot situé entre la rue Anatole France et la rue Aristide Briand) dans le marché de maîtrise d'oeuvre en cours à compter de la phase projet, nécessite la rédaction d'un avenant.

L'avenant a pour objet d'étendre le périmètre de la mission de maîtrise d'oeuvre, à l'îlot Anatole France/Aristide Briand, à partir de la phase avant-projet et pour toutes les phases ultérieures de la mission, jusqu'à la garantie du parfait achèvement (GPA).

Cet avenant n° 1 d'un montant de 8 227,50 € HT, soit 9 840,10 € TTC porterait le montant total du marché à 177 866,50 € HT, soit 212 728,34 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,85 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 11505411 conclu avec le groupement d'entreprises Axe Saône/Ginger Environnement/l'agence Lumière pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la place Roger Salengro à Saint Priest. Cet avenant d'un montant de 8 227,50 € HT, soit 9 840,10 € TTC, porte le montant total du marché à 177 866,50 € HT, soit 212 728,34 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0399, le 31 mai 2010 pour la somme de 345 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 231 510 - fonction 824, pour un montant de 9 840,10 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.